

l'an dernier. Pour en donner une idée à la Chambre, la défense nationale, par exemple, nous a coûté 8.9 milliards de dollars.

● (1220)

Après 1971, une série de mesures législatives ont été adoptées sur plusieurs années pour contenir l'expansion de ce programme et assurer un certain équilibre entre le principe de l'assurance et les transferts de revenu qu'il occasionnait, mais également pour que son influence sur le marché du travail soit davantage positive. Malgré ces modifications, on continue de remettre en question ses objectifs et sa conception même compte tenu de l'évolution radicale de la société, de l'économie et du marché du travail. Depuis 1971, ces changements législatifs et réglementaires ont rendu le régime de l'assurance-chômage fort complexe. Ils visaient à le rendre plus conforme à ses principes fondamentaux, mais beaucoup ont terriblement compliqué ce régime au fil des ans.

Le gouvernement en a hérité, bien sûr, lorsqu'il a pris le pouvoir en 1984 et c'est lui maintenant qui doit l'administrer. Le 8 novembre de cette année-là, il a donc annoncé qu'il le modifierait pour mieux assumer ses responsabilités de gestionnaire des affaires publiques. Il fallait agir au plus tôt afin d'y mettre bon ordre.

Ces modifications ont été annoncées dans l'exposé économique de novembre et dans un communiqué qui a été remis à plus de 7000 personnes en décembre 1984. Tous les médias en ont été saisis. Le communiqué en question énumérait les modifications prévues et la date à laquelle elles seraient mises en œuvre. En mars 1985, une lettre a été envoyée aux 650,000 employeurs participant à ce programme pour les avertir des changements apportés en ce qui concerne les prestations de retraite. Je trouve que cet avis était plus que suffisant.

L'assurance-chômage est un programme qui est fonction des gains et des liens avec le milieu de travail. Le gouvernement s'est uniquement contenté de redéfinir la notion de gains afin de tenir compte de la réalité actuelle en respectant strictement les principes du régime. Certains croient que l'assurance-chômage devrait être considérée comme un régime d'épargne ou un régime de retraite payé à l'avance. Mais ce n'est ni un régime de retraite ni un système automatique de rentes viagères. Pour toucher des prestations, les demandeurs doivent prouver qu'ils satisfont aux exigences et doivent continuer à le faire toutes les semaines pendant la période d'indemnisation.

Nous voyons donc que la motion à l'étude, voire les principes mêmes de l'assurance-chômage prêtent à la discussion. Nous avons tous notre petite idée à propos de ce régime, et nous ne sommes pas toujours d'accord loin de là. Nous avons entendu des hommes d'affaires nous dire que l'assurance-chômage incitait à l'oisiveté et que les prestations étaient trop élevées. Ils voudraient qu'elles soient plus difficiles à obtenir et qu'elles durent moins longtemps. D'autre part, certains assurent que les prestations sont insuffisantes et durent trop peu. Qui a raison? L'unanimité ne semble pas exister.

C'est pourquoi, le 6 juillet 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la création d'une commission d'enquête sur l'assurance-chômage. La Commission Forget a été chargée de faire une étude complète sur le programme d'assurance-chômage. Voici les principales responsabilités de la commission, d'après son mandat:

La commission d'enquête sur l'assurance-chômage vérifiera si le programme d'assurance-chômage peut améliorer la situation du marché du travail au Canada, faciliter réellement l'expansion économique en veillant à ce que les

Les subsides

entreprises, les travailleurs et le gouvernement paient leur juste part et offrir de nouvelles possibilités plus intéressantes aux Canadiens temporairement au chômage.

Elle va donc étudier le programme d'assurance-chômage sous tous ses aspects. Par ailleurs, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé à la Commission Forget d'examiner la question des gains. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les recommandations de la Commission Forget pour que l'évolution de l'assurance-chômage puisse se poursuivre.

Comme le savent bon nombre de mes collègues, la meilleure solution consiste à trouver des emplois aux gens. Nous avons accepté la responsabilité de remettre les Canadiens au travail. Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, il a compris immédiatement qu'il fallait apporter des changements de taille aux programmes fédéraux de création d'emplois et de formation. Les programmes qui existaient alors ne suffisaient pas. Nous nous sommes vite rendus compte que la plupart des programmes de création d'emplois portaient sur des emplois de courte durée et qu'ils ne répondaient absolument pas au besoin d'emplois durables non seulement chez les travailleurs d'un certain âge mais chez ceux de toutes les catégories d'âge, et que les programmes de formation ne répondaient pas aux besoins réels du marché du travail.

Devant un chômage record et l'accroissement rapide de la demande de travailleurs qualifiés et recyclés, le gouvernement n'était pas disposé à regarder sans bouger un nombre croissant de Canadiens subir l'humiliation du chômage et du sous-emploi. A la première occasion, pendant la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Regina en février 1985, le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont présenté ensemble, dans les grandes lignes, une nouvelle initiative audacieuse constituant une façon tout à fait originale de concevoir la formation et d'offrir des emplois aux Canadiens, la Stratégie de Planification de l'emploi. Il s'agit d'une refonte complète des programmes fédéraux d'emploi et une toute nouvelle façon de former des travailleurs et de miser sur eux. Ce changement donne aux citoyens ordinaires ayant des problèmes à cause de la pénurie d'emplois ou d'un manque de qualifications professionnelles l'occasion de recevoir une formation et d'acquérir une expérience utiles en prévision des emplois durables et intéressants qu'il leur faut.

Le gouvernement tient compte de l'opinion de tous les Canadiens. Mes collègues ont déjà parlé de la commission Forget ainsi que des discussions et du dialogue suivis que nous avons tenu avec les Canadiens, dans le cadre d'une étude approfondie du programme d'assurance-chômage. Par ailleurs, lors de la préparation de la Stratégie de Planification de l'emploi, nous avons consulté des centaines et des centaines de personnes et de groupes dans toutes les régions du pays. Nous avons accordé une grande importance à l'opinion du jeune chômeur du Cap Breton. Nous avons attaché beaucoup d'importance à l'opinion du mineur d'un certain âge licencié à cause de la fermeture d'une mine dans le nord de l'Ontario. Nous nous sommes intéressés à l'opinion de la femme d'un certain âge de la Saskatchewan, qui voulait retrouver un emploi après avoir arrêté pendant des années pour s'occuper de son ménage.